

**TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION FINALE DU
PROJET :**

« Pour une Petite Enfance Epanouie » (PPEE)

Janvier 2024

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA CONSULTANCE.....	4
I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II.OBJECTIFS, CHAMPS ET CIBLES DE L'ÉVALUATION.....	6
II.1 Objectif générale de l'évaluation.....	6
II.2. Objectifs et questions spécifiques de l'évaluation	6
II.3. Champ et cibles de l'évaluation.....	6
III.METHODOLOGIE.....	7
III.1. Collecte des données.....	7
III.2. Assurance qualité.....	7
III.3. Analyse des données	7
IV.RESULTATS ATTENDUS/LIVRABLES.....	7
IV.1. Rapport de démarrage	7
IV.2. Rapport final de l'évaluation	8
IV.3. Présentation Powerpoint	8
V.ETHIQUE D'ÉVALUATION	8
VI.MODALITES D'EXECUTION.....	9
VII.EQUIPE D'ÉVALUATION	9
VIII.CALENDRIER INDICATIF DE L'ÉVALUATION	10
IX.DURÉE ET PÉRIODE DE LA CONSULTATION	10
X.PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DU BUREAU D'ÉTUDES OU DU CONSULTANT INDÉPENDANT	10

LISTE DES ABREVIATIONS

ACICD	Association coalition des initiatives communautaires pour le développement
ADK	Association Deen Kanu
AFD	Agence Française de Développement
AJBF	Association des jeunes pour le bien-être familial
CAD/OCDE	Comité d'Aide au Développement / Organisation de coopération et de développement économiques
ICCV	Initiative communautaire changer la vie
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MSRNAHRN	Ministère de la Solidarité, de la Réconciliation nationale, de l'Action humanitaire, du Genre et de la Famille
OBC	Organisation à Base Communautaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDI	Personnes Déplacées Internes
PPEE	Pour une Petite Enfance Epanouie
PSDEBS	Plan Stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement Secondaire
TDH/L	Terre des Hommes Lausanne

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA CONSULTANCE

Titre de la consultance	Evaluation finale du projet « Pour une Petite Enfance Epanouie » (PPEE)
Commanditaire	Asmae Burkina Faso
Source de financement	Agence Française de Développement (AFD) et Cofinancement Asmae
Zones d'intervention	Yatenga, Kadiogo, Mouhoun, Kossi, Sourou, Houet, Kéné Dougou, Tuy
Principales thématiques	Education et Protection
Objectif de la consultance	Analyser le processus de mise en œuvre du projet « Pour une petite enfance épanouie »
Ministères, ONGs et Associations Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) ✓ Ministère de la Solidarité, de la Réconciliation nationale, de l'Action humanitaire, du Genre et de la Famille (MSRNAHRN) ✓ Terre des Hommes Lausanne (TDH/L) ✓ Initiative communautaire changer la vie (ICCV) ✓ Association des jeunes pour le bien-être familial (AJBF) ✓ Association coalition des initiatives communautaires pour le développement (ACICD) ✓ Association Deen Kanu (ADK)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Personnels de l'éducation nationale ✓ Travailleurs sociaux ✓ animateurs des espaces amis des enfants ✓ animateurs des organisations à base communautaire ✓ Enfants de 0-6 ans ✓ Enfants de plus de 6 ans accueillis au sein des espaces amis des enfants ✓ Familles des enfants bénéficiaires ✓ Communautés des quartiers d'intervention des organisations à base communautaire
Type d'évaluation	Indépendante
Montant total du projet	723 636 euros, soit 474 674 100 FCFA (le taux de change ayant été de 655.957 sur toute la durée du projet)
Période théorique de mise en œuvre du projet	01 août 2022 au 31 juillet 2024
Période effective de mise en œuvre du projet	01 août 2022 au 31 mars 2024

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, l'accès à des services de développement de la petite enfance est à un stade embryonnaire, avec 3 crèches publiques au niveau national et 6,6 % de taux de préscolarisation (annuaire statistique de l'éducation). Le développement du préscolaire reste ainsi embryonnaire, malgré une politique volontariste affichée dans le Plan Stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement Secondaire (PSDEBS) pour 2021-2025.

Par ailleurs, la proportion d'éducateurs qualifiés dans les écoles préscolaires qui est de 21,7% (selon l'annuaire statistique de l'éducation) est faible. Cette insuffisance joue fortement en défaveur d'une éducation de qualité des prestations et ne favorise pas le maintien ni la motivation des professionnels. De même, l'insuffisance des supports pédagogiques, guides et matériels didactiques demeure importante dans l'environnement pédagogique du préscolaire. A cela s'ajoute la dégradation du contexte sécuritaire, ralentissant ainsi le processus de préscolarisation engagé, avec un nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) toujours croissant. A la date du 30 mars 2023, on dénombrait 2 062 534 PDI dont 58.50% d'enfants et 23.91% de femmes¹.

L'analyse du contexte des régions d'intervention révèle que la protection et l'éducation de la petite enfance, sont des leviers capitaux à même de garantir les bases d'une fondation durable et du développement de la société. De plus, le contexte sécuritaire au Burkina Faso révèle la nécessité d'une approche multidimensionnelle à court et moyen terme, ainsi qu'un besoin criard de rapprochement et de coordination des acteurs, ce qui justifie la mise en œuvre d'une intervention nexus.

Afin de pallier à ces risques et menaces de perturbation de la petite enfance, Asmae Burkina a décidé de renforcer l'accès et la qualité des services de développement de la petite enfance au Burkina Faso à travers le projet « Pour une Petite Enfance Epanouie (PPEE) ». Ce projet est mis en œuvre dans une optique et une dynamique d'atténuer les impacts négatifs d'un environnement défavorable au développement des enfants et de réduire les effets néfastes de la crise sécuritaire sur les enfants, plus particulièrement sur les groupes vulnérables de 0-08 ans.

Conformément à sa stratégie d'intervention, Asmae développe ses projets selon une approche de trois phases successives de trois années chacune. La première phase correspond à la phase d'expérimentation d'une innovation (outil ou approche), suivie de la deuxième phase, dénommée essaimage, qui consiste à tester l'innovation dans une zone plus étendue et enfin la troisième phase qui correspond à la généralisation ou passage progressif à l'échelle.

Le Projet PPEE correspond à la troisième phase de mise en œuvre pour une durée totale de 36 mois (août 2021 - juillet 2024). En rappel, la première phase expérimentale a permis à Asmae de développer l'outil imagier yam wekre qui fut expérimenté avec le partenaire Initiative Communautaire Changer la Vie (ICCV) dans 6 structures d'éducation préscolaire entre 2015 et 2018. Est intervenue ensuite la seconde phase d'essaimage coordonnée et capitalisée par Asmae de concert avec le MENAPLN et qui a permis la diffusion de l'utilisation de l'imagier yam wekre dans 12 autres structures d'éducation préscolaire (2018-2021). Ces deux phases antérieures ont permis la validation de la stratégie de généralisation de l'imagier et

¹ Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)

l'expérimentation d'une intervention précoce en milieu communautaire en vue de renforcer la qualité des interventions dans les structures préscolaires.

Après trois ans de mise en œuvre de la phase 3 du projet PPEE (*voir détail du projet dans le document de présentation en annexe*), Asmae souhaite commanditer une évaluation finale dudit projet à la suite de l'évaluation à mi-parcours. Cette évaluation couvrira également les deux projets mis en œuvre durant les deux phases précédentes (*voir détail des projets dans le document de présentation en annexe*).

II. OBJECTIFS, CHAMPS ET CIBLES DE L'ÉVALUATION

II.1 Objectif générale de l'évaluation

La présente évaluation finale a pour objectif final de fournir à l'équipe projet, aux bailleurs et aux parties prenantes, une analyse globale et indépendante de la performance globale des trois phases du projet, avec un accent sur la troisième phase, à travers les critères CAD/OCDE que sont l'impact et la durabilité. L'évaluation permettra également de renforcer l'apprentissage à travers la mise en exergue et l'analyse des enseignements, des bonnes pratiques, et des leçons apprises afin de formuler des recommandations pour la pérennité des interventions. Le choix de circonscrire la présente évaluation aux deux critères ci-dessus évoqués tient au fait que le présent projet ayant fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a permis de documenter les aspects relatifs à la pertinence, à l'efficacité et à la pertinence (*voir rapport en annexe*), à ce stade final de mise en œuvre et eu égard au fait que le projet n'aura pas de suite immédiate, il nous semble davantage pertinent d'avoir un regard sur le niveau d'impact à moyen et long terme des acquis du programme, ainsi que sur les capacités de pérennité des actions réalisées.

II.2. Objectifs et questions spécifiques de l'évaluation

De façon spécifique :

A. Au niveau impact

Le consultant appréciera les effets (positifs et négatifs, primaires et secondaires, escomptés ou non, à moyen et à long terme) qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité au projet, aussi bien directement qu'indirectement.

B. Au niveau durabilité

Il s'agira d'analyser les facteurs en faveur d'une pérennité des acquis dans le temps (moyen et long terme) ; de même que les capacités financières, matérielles, communautaires, organisationnelles/institutionnelles des systèmes en faveur de la continuité des effets des actions dans le temps, en prenant en compte les trois phases du programme.

II.3. Champ et cibles de l'évaluation

Cette évaluation portera sur les résultats du projet PPEE tels que définis dans le document du projet et ciblera non seulement les directions centrales des ministères impliqués, les directions provinciales concernées, les ONG et OBC de mise en œuvre, mais aussi les bénéficiaires (directs et indirects) que sont les enfants et les communautés.

Elle couvrira les trois phases du projet et leurs cibles, en mettant un accent particulier sur la phase 3 (juillet 2021 - mars 2024).

III. METHODOLOGIE

L'évaluation du projet se fera de façon participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Il s'agit notamment des différentes structures ministérielles, des ONG, associations, des services publics décentralisés ainsi que les bénéficiaires directs et indirects des interventions du projet.

III.1. Collecte des données

L'évaluation se fera à travers plusieurs méthodes impliquant des sources d'information secondaires (dont la revue documentaire) et primaires (les entretiens individuels et de groupes, ainsi que l'observation directe). La revue documentaire devrait être basée sur le document du projet, les rapports de progrès et tout autre document jugé pertinent. Des visites de terrain sur les sites d'intervention permettront d'apporter des informations complémentaires sur le projet. Une matrice d'évaluation devra être élaborée pour la bonne collecte des données. En outre, l'observation directe des réalisations du projet à travers les visites sur le terrain sera utilisée. Le choix des méthodes de collecte des données devra être mieux affinée par le consultant retenu et devra être une partie intégrante du rapport de démarrage de l'évaluation.

III.2. Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété de sources d'information et de méthodes de collecte des données, ainsi que la triangulation pour valider les données et l'échange permanent avec le staff de Asmae Burkina, les partenaires de mise en œuvre du projet et les bénéficiaires.

III.3. Analyse des données

Pour structurer et consolider de façon systématique les données collectées pour chacune des questions d'évaluation, les évaluateurs utiliseront une matrice d'évaluation ou tout autre outil et approche méthodologique discuté et accepté par Asmae. La matrice d'évaluation permettra entre autres d'identifier les données manquantes et ainsi combler ces vides avant la fin de la collecte. Cette matrice permettra d'assurer la validité des données collectées.

IV. RESULTATS ATTENDUS/LIVRABLES

Trois principaux livrables sont attendus : (i) le rapport de démarrage de l'évaluation ; (ii) le rapport final en version physique et numérique ; (iii) une présentation PowerPoint de 20 slides au maximum, présentant la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations.

IV.1. Rapport de démarrage

L'équipe d'évaluation soumettra un rapport de démarrage de 20 pages maximum (hors annexes) comprenant une revue documentaire basée sur les rapports de progrès du projet ou tout autre document jugé pertinent. Le rapport présentera de façon explicite la liste des documents consultés ; l'approche et la méthodologie de l'évaluation, y compris le plan

d'échantillonnage (basé sur une cartographie des parties prenantes) ; le processus de collecte et d'analyse des données ainsi que la matrice de l'évaluation et le plan de travail de l'équipe d'évaluation.

IV.2. Rapport final de l'évaluation

Le rapport final de l'évaluation sera un document de soixante (60) pages au maximum et présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations stratégiques et opérationnelles (8 pages au maximum), (iv) les bonnes pratiques, les leçons apprises, les difficultés et les annexes (TDR, liste des personnes/institutions rencontrées, liste des documents consultés, la matrice de l'évaluation). En outre, le rapport présentera le but, les objectifs, la portée, la méthodologie de l'évaluation mise à jour et un résumé analytique de trois (3) à quatre (4) pages. Un résumé de l'évaluation sera intégré dans le rapport final. La version finale du rapport ne sera considérée comme livrable final qu'après son approbation par le Bureau de Asmae Burkina.

IV.3. Présentation Powerpoint

La présentation PowerPoint de 20 slides au maximum présentera la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations issues du rapport final et sera présentée lors d'un atelier de restitution qui se tiendra en présentiel dans les locaux de Asmae Burkina et dont l'organisation incombera à l'équipe de Asmae.

V. ETHIQUE D'EVALUATION

L'évaluation doit être conduite conformément aux principes mis avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'INEG (Ethical Guideline for Evaluation, juin 2008, disponible sur site [http://uneval.Org/Search/index.jsp?q=ethical Guidelines](http://uneval.Org/Search/index.jsp?q=ethical+Guidelines)) et doivent décrire les problèmes essentiels que les évaluateurs doivent aborder dans l'élaboration et l'exécution, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter des données particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations aux sujets des enquêtes ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et les protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

Politique de protection de l'enfant

Asmae est une ONG qui promeut les droits de l'enfant, elle est particulièrement engagée dans la réalisation des droits à l'éducation et la protection de l'enfance. Elle dispose de ce fait d'une politique de protection de l'enfance qui vise notamment à assurer que les enfants qui prennent part aux activités mises en œuvre et bénéficient d'un environnement protecteur en luttant contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation. Toute personne physique ou morale collaborant avec Asmae se doit de respecter cette politique et de signer le document y afférent, y compris le personnel affecté à la collecte des données.

En outre, toute personne interviewée devra signer le formulaire de consentement après une explication préalable de son contenu, ainsi que la fiche d'autorisation d'exploitation du droit à l'image.

VI. MODALITES D'EXECUTION

Le processus d'évaluation de ce projet sera dirigé par un consultant qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation et préparera les différents livrables et le rapport d'évaluation. Le travail du consultant, chargé de l'évaluation sera supervisé par l'équipe technique du projet PPEE qui veillera sur la qualité du rapport et des données collectées par l'évaluation. Elle mettra à disposition les ressources documentaires nécessaires à la conduite de l'évaluation, de même qu'elle aidera à entrer en contact avec les personnes à rencontrer. Cependant, les aspects logistiques de l'évaluation (espace de bureau, soutien administratif, et de secrétariat, télécommunication, photocopie de la documentation, voyage) ainsi que la conception et la diffusion des outils, des données seront sous la responsabilité du consultant. L'équipe technique PPEE s'occupera de l'organisation des différents ateliers (cadrage, validation) envisagés au cours du processus d'évaluation.

VII. EQUIPE D'EVALUATION

L'évaluation sera conduite par un cabinet/ bureau d'étude ou par un consultant indépendant jouissant d'une bonne réputation et démontrant de l'expertise nécessaire au bon déroulement de cette évaluation. Le cabinet /bureau d'étude ou le consultant indépendant doit être légalement installé au Burkina Faso et à jour de ses obligations fiscales. Les évidences justifiant de la légalité et de paiement des obligations fiscales doivent être incluses dans le dossier de candidature. En outre, il soumettra la composition de son équipe et désignera le chef d'équipe. Cette équipe devra comprendre au minimum quatre (04) spécialistes (éducation petite enfance, travailleur social ; gestionnaire de projet, suivi-évaluateur) ayant un diplôme universitaire supérieur (Bac+5 au moins) pour le consultant principal et au moins Bac+3 pour les autres membres de l'équipe.

Consultant (e)principal chef d'équipe (e)

- Être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (Bac+5 au moins) en éducation, travail social ; gestion des projet, suivi et évaluation, en sociologie ou tout autre diplôme des sciences sociales jugés équivalent ;
- Avoir au moins cinq ans (5) ans d'expérience en matière de recherche et d'évaluation de projets et programmes ;
- Avoir une bonne connaissance en matière d'éducation et de protection de l'enfant au Burkina Faso ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de l'éducation de la petite enfance au Burkina Faso ;
- Avoir une grande expérience en matière de collecte et d'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, World, Excel et Powerpoint).

VIII. CALENDRIER INDICATIF DE L'EVALUATION

Étapes/produits de l'évaluation	Échéance
1. Finalisation des termes de références	22 janvier 2024
2. Revue et validation des TDR par l'AFD	Du 23 janvier au 02 février
3. Publication de l'appel et dépôt des offres	14 au 28 février 2024
4. Dépouillement et sélection des offres	04 au 12 mars 2024
5. Recrutement des consultants, contractualisation et rencontre de cadrage (mardi 19)	13-20 mars 2024
6. Soumission du rapport de démarrage et des outils d'enquête.	21 mars 2024
7. Revue de l'ensemble desdits documents par l'équipe d'Asmae et retour au Consultant	22 au 26 mars 2024
8. Information des partenaires sur le déroulement de l'étude	27 et 28 mars 2024
9. Phase de terrain	29 mars 2024 au 15 avril 2024
10. Rédaction du rapport d'évaluation	16 au 23 avril 2024
11. Dépôt du rapport provisoire première version	24 avril 2024
12. Revue du rapport provisoire	25 avril 2024 au 03 mai 2023
13. Intégration des amendements par le consultant et renvoi de la version finale du rapport	06 au 10 mai 2024
Dépôt rapport final	13 mai 2024

NB : La durée indiquée sur ce calendrier est indicative et peut être révisée à la baisse mais pas à la hausse par le consultant retenu.

IX. DUREE ET PERIODE DE LA CONSULTATION

La durée d'exécution de l'étude est estimée à 40 jours de travail, à stabiliser en fonction des propositions, entre mars 2024 et mai 2024. La prestation débutera dès la signature du contrat.

X. PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE DU BUREAU D'ETUDES OU DU CONSULTANT INDEPENDANT

L'offre technique doit comprendre :

- une note de compréhension des présents termes de référence ;
- une note méthodologique détaillée pour la réalisation de l'étude ;
- un chronogramme réaliste détaillé de l'étude ;
- une lettre d'engagement du cabinet/ bureau d'études ou du consultant indépendant pour la conduite de la présente étude ;
- une présentation du cabinet/ bureau d'études ou du consultant indépendant faisant ressortir ses qualifications et expériences professionnelles ;
- L'autorisation d'exercer au Burkina Faso
- les justificatifs des expériences antérieures et les références de l'employeur.

L'offre financière doit comprendre :

- la lettre de soumission de proposition financière ;

le budget estimatif détaillé de l'étude.

NB : L'offre financière sera libellée en hors taxe.

Une retenue à la source pour toute prestation est appliquée et reversée au service des impôts par Asmae.

Le/la/les Cabinets d'étude ou consultant.e.s indépendant.e.s ou associé.e.s, intéressé.e.s par la présente offre sont invité.e.s à soumettre une proposition technique et une proposition financière séparée en version électronique au format PDF au plus tard le mercredi **28 février 2024 à 17h30**, aux adresses suivantes : a.ouedraogo@asmae.fr et m.ouattara@asmae.fr.

Un accusé de réception vous sera envoyé dès réception de votre offre. Les soumissionnaires doivent s'assurer de disposer d'un numéro d'IFU et d'être en règle vis-à-vis de la réglementation nationale.

NB : Pour la sélection, l'ensemble des dossiers seront soumis à une analyse avec 80% pour l'offre technique et 20% pour l'offre financière.

Critère d'évaluation de l'offre technique

Critères d'évaluation de l'offre technique	[A] Maximum de points	[B] Points obtenus par le soumissionnaire	[C] Pondération (%)	[B] x [C] = [D] Total des points
Approche technique et méthodologique et compréhension des termes de références	100		30%	
Expérience spécifique et expertise pertinente du cabinet ou du consultant indépendant en lien avec la mission	100		25%	
Expérience spécifique de l'équipe d'évaluation et expertise pertinente en lien avec la mission	100		30%	
Pertinence du plan de mise en œuvre et de gestion de la mission	100		15%	
Total			100	

Rédigés par :

Moustapha OUATTARA

Chargé de Projets



Validés par :

Saleymata GADIAGA

Responsable Projets et Partenariats

